

*L'intergroupe ESS du Parlement européen a tenu sa dernière réunion le 2 avril, l'occasion de faire un point synthétique sur les perspectives des institutions, des réseaux européens de l'ESS et des parlementaires avant les élections européennes de mai*

Cet intergroupe dont il est souhaité le renouvellement par le CSESS (voir déclaration du CSESS en pièce jointe) dans le futur Parlement s'est réuni une vingtaine de fois en présence des acteurs de l'ESS. Pour sa dernière réunion, le président de l'intergroupe, le député MARC TARABELLA a souligné le moment crucial que vit l'ESS au niveau européen, après les rencontres de l'entrepreneuriat social à Strasbourg. L'ESS est désormais reconnue comme vecteur de cohésion sociale. L'intergroupe du Parlement européen a permis cette reconnaissance, par la mise en oeuvre du rapport de la députée Patrizia TOIA (présenté il y a 5 ans). L'ESS représente 10% des entreprises et 6% des salariés au niveau européen. Il faudra obtenir un nouvel intergroupe ESS dans le futur Parlement européen, ce qui n'est pas acquis, puisque le nombre d'intergroupes est limité à 25 et qu'il y a de nombreux sujets qui méritent un intergroupe.

Alain LECOEUR, président de la plateforme sociale européenne, souligne la nécessité d'une « social business initiative II » poursuivant les acquis de la première initiative lancée par le Commissaire BARNIER qui ne confondra l'entrepreneuriat social ni avec l'exclusion, ni avec l'innovation sociale. Il fait part des fragilités réelles en matière de financement public de l'ESS et d'un fort besoin d'évaluation de l'impact des fonds structurels dans le domaine de l'ESS. Il remarque la nécessité d'une statistique globale au niveau européen.

La première séquence de la réunion permet aux représentants de la Commission européenne, du conseil économique et social européen (CESE) et de l'Etat belge de faire part de leurs perspectives.

- Monsieur Jean Claude Mizzi et Madame Agnes Hubert pour la Commission européenne signalent le travail de réactualisation des bonnes pratiques en matière d'innovation sociale, travail qui met en exergue des entreprises sociales. Le rapport est attendu pour fin juin. Cette innovation sociale monte en puissance du fait de la stratégie Europe 20/20, du cadre multinational financier, de la stratégie de la DG emploi sur l'investissement social et du social business initiative (SBI). 9 actions clé des 11 actions prévues dans le cadre de la SBI ont ainsi été réalisées. Les perspectives portent sur la mesure de l'impact social dont le rapport définitif sera adopté en juin 2014, la mise en oeuvre du « social investment package », le financement participatif, le projet de règlement européen concernant les mutuelles, l'accompagnement des Etats membres par la DG marché intérieur pour la mise en œuvre de la directive « marché public » du 25 février 2014, la réorganisation des problématiques ESS et entrepreneuriat social au sein de services de la Commission afin de mieux se coordonner. Monsieur Mizzi termine son point en appelant les acteurs à proposer des candidatures pour le groupe des experts du GECES qui est renouvelé pour 6 ans au printemps prochain et en soulignant les discussions en cours pour recommencer une réunion du type de Strasbourg.
- Monsieur Miguel Angel Cabra de Lima, de l'intergroupe III du Conseil économique et social européen (CESE) souligne que le CESE travaille la rédaction d'un rapport pour le futur président de la Commission européenne qui sera désigné en novembre. Il insiste sur la différence qui doit être davantage marquée entre entreprises de l'Economie sociale et entreprises sociales, sur le statut de la fondation européenne, sur l'utilisation des fonds

structurels au profit de l'ESS, sur la nécessité de statistiques intégrées ultérieurement dans Eurostat.

- Alexandre Lesiw, pour l'Etat belge, souhaite que l'on fasse une évaluation à mi parcours de l'impact de la déclaration de Strasbourg, rappelle l'importance des entreprises ancrées sur le territoire, et souhaite un environnement sous forme d'un eco système européen favorable. Il remarque la nécessité d'une coordination renforcée entre les différents niveaux de collectivités publiques, rappelant qu'en 2014 l'Etat belge régionalise l'ESS, le niveau national demeurant un niveau d'information.

La deuxième séquence est consacrée aux propositions des réseaux européens de l'ESS.

- Patrick de Buqhois, pour le CEDAG, émet un avis mitigé sur la SBI, du fait de l'absence d'éléments contraignants, de l'insuffisante prise en compte de la démocratie interne des organisations, de la définition trop floue sur les réinvestissements des bénéfices.
- Conny Reuters pour l'ONG SOLIDAR considère qu'il y a une confusion entre l'économie sociale et le social. Il rappelle que les Etats membres doivent mettre en place de politiques sociales qui ne soient pas définies par le seul marché. Il rappelle qu'il est insuffisant d'avoir une directive européenne sur les marchés publics si par ailleurs il n'y a pas de possibilité pour les associations de concourir au niveau européen, faute de statut d'association européenne.
- Bruno Roelants pour le CECOOP signale les limites de la SBI ; le secteur a été défini par la commission européenne ; les entreprises sociales sont vues d'abord comme des fournisseurs d'une offre de biens communs ou de services d'intérêt général sans que le lien entre le SIG et l'ESS ne soit réellement fait. Le contrôle démocratique de l'organisation a été insuffisamment pris en compte. Il estime que l'entreprise sociale intervient en amont du SIG dans la prévention. Cela nécessite de retravailler le modèle économique de cette entreprise sociale

La troisième séquence est consacrée aux parlementaires

- Marie Christine VERGIAT insiste sur la résilience des entreprises de l'économie sociale dans une période de crises. Elle renouvelle son intérêt pour une révision coopérative qui ne soit pas uniquement une refonte, pour un vrai règlement de la mutuelle européenne qui ne confond pas coopérative et mutuelle et pour une idée de société de personnes faitière au niveau européen. Elle pense qu'il faudra éviter à l'avenir deux écueils, le » social washing » et ramener au tout social. Il faudra être vigilant sur la transposition de la directive européenne du marché public et aussi sur la définition de l'impact social qui ne doit pas être laissé aux grands cabinets d'audit. L'articulation entre ESS, SIG et accès aux biens communs et fondamentaux s'avère de plus en plus nécessaire
- La députée Patrizia TOIA estime qu'il est temps maintenant de réfléchir au périmètre de l'ESS au niveau européen, avec l'ensemble des parties prenantes. De ce point de vue, elle partage l'idée de la société de personnes. Mais il y a une limite dans l'intérêt de certains Etats membres, à l'EST sur l'ESS. Il faut donc développer les échanges de bonnes pratiques et sans être dispensateur d'un modèle. Elle signale que le parlement européen aurait aimé un projet pilote dans le prochain budget européen mais que cela n'a pas été possible. Peut-être faudra-t'il reprendre cette idée. En tout cas, lors de la présidence italienne (deuxième semestre de l'année), il y aura une dimension ESS. (On évoque une rencontre européenne à Rome)